

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2012-62 en date du 23/10/2012 approuvant l'acquisition d'une partie des parcelles D 1055 et 1056 appartenant à M. Michel PANTEIX :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 Octobre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 18 Octobre 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUTHEIL Rachel a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore, DUTHEIL Rachel, PASQUET Christophe, DUCHEZ Michel.

Représenté : Mme PAGO Corinne procuration à Mme HARGE Andrée.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant sa délibération n°2011-56 du 20/10/2011 portant acquisition d'un terrain pour l'élargissement d'un chemin communal au Chateau,
- Considérant la décision n°2010-33 QPC du 23 Septembre 2010 du Conseil Constitutionnel portant suppression de l'article L 332-6-1 e) du code de l'urbanisme, qui prévoyait des procédures de cession gratuite de terrain par les particuliers pour permettre de réaliser des opérations de ce type,
- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**DECIDE** de modifier la délibération n°2011-56 du 20/10/2011 en ce sens que les parcelles D 1056 et D 1055 seront acquises par la commune pour la somme de 130,00 euros.

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour la signature de l'acte notarié correspondant.

A La Geneytouse, le 27 Octobre 2012

Le Maire,

